N° 157 — 16e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

(16 Prairial an 112)

Dimanche 5 Juin 1904

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Reste et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux Bureaux du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

LA POLITIQUE

OPPORTUNISME

M. Briand a été traité de « zouave pontifical » par M. Rochefort, et d' « opportuniste » par M. Clémenceau. Et il s'en émeut. Et il explique longuement, dans l'*Humanité*, les raisons qui lui ont fait repousser la dénonciation immédiate du Concordat.

« Quand un fruit n'est pas mûr, dit-il, il est trop tôt pour le cueillir. C'est justement parce qu'à certains indices il nous a paru que la cueillette n'était pas encore venue, que nous avons cru devoir l'ajourner. Cela ne nous dispense pas de tout effort pour faciliter l'œuvre de maturation. Loin de là. Nous avons beaucoup à faire dans ce sens, et nous comptons bien nous y employer avec ardeur. »

Ce langage est conforme à la raison et au clair bon sens. C'est ainsi que le vieux parti républicain a toujours procédé, et cette méthode opportuniste consiste, tout simplement, à remplacer les manifestations bruyantes et les simulacres stériles par la politique des résultats.

Notre éminent confrère, Henry Maret, qui est opposé à cette politique, et qui, pour cette raison, se retire du *Radical*, a dit à un journaliste réactionnaire, qui l'interrogeait : « J'ai fait autrefois la guerre à l'opportunisme constitutionnel. L'opportunisme, en ce temps, consistait principalement en ceci que, lorsqu'une réforme quelconque était proposée, on disait qu'il fallait renvoyer cela au budget. En revanche, dès qu'un orateur voulait la reprendre pendant la discussion du budget, il lui était immédiatement répondu qu'on ne pouvait pas faire de réformes par voie budgétaire, en sorte qu'on ne faisait rien du tout. Or, que vois-je aujourd'hui? Un nouvel opportunisme émanant, il est vrai, des socialistes, mais qui revient au même ! »

On ne faisait rien du tout !... Est-il possible de se montrer aussi injuste envers l'œuvre considérable de réformes accomplie par notre troisième République ? M. Henry Maret, dont la presse cléricale-nationaliste reproduit avec joie les stupéfiantes déclarations, oublie-t-il donc toutes grandes réformes que furent la loi sur l'enseignement obligatoire, laïque et gratuit, les lois qui instituèrent la liberté de la presse et la liberté de réunion, la loi sur les syndicats, la loi municipale, et les diverses lois ouvrières ?

En face de ces résultats, quelle fut l'œuvre de la politique « anti-opportuniste » pratiquée alors par M. Henry Maret et à laquelle il voudrait nous voir revenir ? Elle nous fit abandonner l'Egypte ; elle renversa Gambetta et Jules Ferry ; elle infligea à notre pays une instabilité ministérielle déplorable ; et M. Maret rappelle lui-même qu'il combattait l'article 7 et les décrets de dissolution des établissements congréganistes.

Si le projet de Jules Ferry, qui interdisait l'enseignement aux congrégations, avait été voté, il est bien probable que la séparation de l'Eglise et de l'Etat trouverait aujourd'hui dans les esprits, moins de résistance et d'hostilité. Peut-être même cette importante réforme serait-elle depuis longtemps réalisée.

M. Clémenceau, qui fut le plus brillant et le plus redoutable adversaire de la vieille méthode opportuniste, en est arrivé à écrire aujourd'hui : « En toutes matières, il faut le temps à la maturation de l'idée, et il est un art de l'action quand le temps d'agir est venu. Cette découverte remonte à des âges antérieurs à la naissance même de Spuller. Il en résulte que ceux qui nous recommandent, soit le système d'expectative, soit le mouvement désordonné, parlent pour ne rien dire... Le bond, comme l'affût, a ses occasions qu'il faut savoir saisir. »

C'est entendu, et nous voilà tous d'accord.

La question n'est plus que de savoir si l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat est suffisamment « mûre » pour qu'elle puisse être immédiatement appliquée, avec succès et sans danger; et si l' « occasion » qui nous était offerte par la note pontificale était telle qu'on doit s'empresser de la saisir.

Or, il n'est pas douteux que dans la fraction modérée du Bloc, un certain nombre de républicains hésitent encore devant cette mesure, grosse de complications et d'inconnu.

Il n'est pas douteux que plusieurs ministres, et peut-être M. Combes lui-même, y sont résolument opposés.

Et il apparaît bien qu'une réforme qui aura dans le pays des conséquences d'une portée si délicate et si périlleuse, doit être précédée de tout un ensemble de dispositions prévoyant et réglant les conditions nouvelles dans lesquelles vivront les Eglises et l'Etat.

Ces travaux, la commission nommée par la Chambre, et dont M. Briand est le rapporteur, le prépare avec soin, avec zèle, dans un esprit de justice et de défense laïque.

Quand il sera prêt, la question pourra être abordée en toute « maturité », en toute sécurité pour la société civile ; et elle pourra être soumise, et aux Chambres, et à l'opinion publique.

Si l'on avait, il y a huit jours, dénoncé le Concordat, en renversait le ministère, en disloquait le Bloc, et, en fin de compte, rien n'était changé.

C'est ainsi que, du temps de la politique chère à M. Henry Maret, on renversa M. de Freycinet sur la question de la suppression des sous-préfets, ce qui n'empêche pas ces excellents et très utiles fonctionnaires de continuer à se bien porter.

Avec le « néo-opportunisme », nous mettrons peut-être plus de temps à séparer l'Eglise de l'Etat. Mais nous y arriverons plus sûrement, sans courir le risque d'une crise redoutable et d'une possible réaction.

Georges ROBERT.

PARTI RÉPUBLICAIN radical et radical-socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, vient de renouveler son bureau qui est ainsi composé :

Président : M. Maurice Faure, sénateur de la Drôme.

Vice-présidents : MM. Leydet, sénateur des Bouches-du-Rhône ; Couzy, député du Tarn ; Léon Janet, député, du Doubs ; Maurice Sarraut, publiciste ; J.-B. Morin, agrégé de l'Université ; Ferdinand Cahen, du Comité républicain du commerce et de l'industrie.

Secrétaires élus : MM. Mas, député de l'Hérault ; Raymond Leygue, député de la Haute-Garonne ; Huguet, député du Cantal ; docteur Jean Lépine, de Lyon ; Quéroy, Bellanger.

Secrétaires non sortants : MM. Carpot, député du Sénégal ; Dasque, député des Hautes-Pyrénées ; Régnier, député de l'Allier ; Blumenthal, avocat ; Louis Bonnet, publiciste ; Bodinier, publiciste.

Trésorier : M. Gustave Lefèvre.

Secrétaire permanent : M. F. Bouffandeau.

Le congrès du parti aura lieu le 6 octobre prochain à Toulouse.

L'affaire Dreyfus

La *Petite République* croit savoir qu'une perquisition aurait été faite hier au domicile du capitaine Dautriche, ancien officier du bureau des renseignements, actuellement en garnison à Riom, qui serait revenu mercredi soir de manœuvres de cadres. La perquisition aurait eu pour but de rechercher la lettre adressée au capitaine par l'officier d'administration Dautriche, et à laquelle le capitaine François fit une réponse que M. Laurent-Atthalin a retrouvée en 2e bureau.

D'autre part, le même journal dit tenir « d'une personne bien renseignée sur l'enquête de la Cour de cassation » qu'il y a « tout lieu de croire que le nom gratté sur le journal de M. Dautriche, celui qu'il a remplacé par *Austerlitz*, est *Alex* ».

Or, *Alex* serait le pseudonyme de Pryborodowsky, un agent polonais qui aurait été l'intermédiaire entre le 2e bureau et le Serbe Czernuski.

ÉCHOS ET NOUVELLES

On dit que les Japonais se suicident très facilement. Il est des Français qui font comme eux. Par exemple, un garçon de bains parisien qui, l'autre dimanche, se promenait sur les bords de la Seine au bras de son épouse. Il était rangé, on ne lui connaissait pas de chagrins. Tout à coup, il dit à sa femme :

— Tu m'ennuies, la vie m'ennuie, tout m'ennuie. J'en ai assez. J'ai trop chaud ; je vais me rafraîchir. Adieu.

Et il se jeta à l'eau.

Peut-on finir à l'anglaise avec plus de bonne grâce ?

***

Les magistrats parisiens viennent d'avoir à trancher un curieux différend.

Un propriétaire de chevaux de courses assignait la compagnie de l'Ouest parce que le train qui transportait un de ses pensionnaires était arrivé en retard et n'avait pu prendre part à l'épreuve dans laquelle il était engagé.

— Mon cheval avait la première chance, disait le demandeur : il aurait gagné. La compagnie doit le montant du prix.

Mais les juges ne l'ont pas entendu de cette oreille. Un cheval n'est jamais sûr de gagner, surtout lorsqu'il s'agit de courses à obstacles, ont-ils dit et ils ont débouté le plaignant.

Le fait est que celui-ci se montrait un peu trop affirmatif : les chevaux sûrs de gagner, les parieurs savent ce qu'ils leur en coûtent.

***

Le droit du directeur de théâtre parisien entre un jour dans la loge d'une de ses pensionnaires. Il avait le droit en vertu des lois. L'hérésie n'aime pas l'odeur du tabac. Elle en avait eu son directeur en termes un peu vifs :

— Cinquante francs d'amende ! fit celui-ci, et il se retira.

Mais l'amende ainsi distribuée était-elle licite ? L'actrice ne le pensait point. Elle s'adressa donc au juge de paix, qui a été pleinement de son avis.

Le contraire eût surpris. On pourrait aller fort loin, en effet, en pratiquant ainsi le système des amendes.

***

Passeront-elles la jambe ?

Il s'agit des femmes qui montent à cheval. Jusqu'ici toutes les femmes d'Europe montaient en amazone. La princesse Victoria, petite-fille du roi d'Angleterre, monta ces jours-ci à califourchon, et c'est le premier cas d'un Anglais parmi les élégantes anglaises qui font de l'équitation.

La mode se généralisera-t-elle ? On ne sait. En tout cas, il est sage de se rappeler que la bicyclette lui a déjà préparé des voies.

***

On demandait à un de nos amis qui a toujours eu une forte passion pour ses bonnes, à quel il fallait attribuer ce goût ancillaire.

— Par économie, répondit-il. Au lieu de donner un louis par jour, j'ai la même chose pour 30 fr. par mois !...

LA GUERRE russo-japonaise

LES HOSTILITÉS

Saint-Pétersbourg, 3 juin. — Il paraît que la colonne russe de 30.000 hommes, mobilisée pour porter secours à Port-Arthur, a abandonné son projet. Elle serait d'avance après la prise de Kin-Tchéou et le débarquement des renforts japonais.

Combat d'avant-garde

Tokio, 3 juin. — Un détachement de cavalerie japonaise a rencontré et défait un détachement russe, comprenant 2 escadrons, d'infanterie et d'artillerie, près de Li-Cha Tou, à neuf milles au nord de Port-Adams, lundi dernier.

L'engagement a duré deux heures. Les Russes ont été repoussés vers le Nord. Les Japonais ont eu 26 tués dont 1 officier et 37 blessés dont 4 officiers.

Le mouvement des Russes vers la Sud indique un effort pour essayer de secourir Port-Arthur. Les pertes russes sont inconnues.

Effets économiques de la guerre

Le ravitaillement des troupes est une des questions primordiales dans la conduite d'une guerre. Il est donc intéressant de rechercher, en dépit de l'imperfection des renseignements que nous possédons, dans quelles conditions les deux adversaires peuvent assurer ce service. Voyons d'abord pour la Russie.

D'après les calculs faits par différents publicistes militaires, la consommation quotidienne d'une armée de 300.000 hommes est 100.000 chevaux s'élève à 1600 tonnes. Il faut, pour transporter 1600 tonnes de denrées, à peu près 175 wagons, soit 7 trains de 25 wagons. Or, les communications du gouvernement russe ont appris que le ministère des voies et communications n'était parvenu qu'à organiser 6 trains militaires par jour. Il semble donc bien que l'état-major japonais ne se trompait pas en affirmant que les Russes ne pourraient entretenir au maximum que 250.000 hommes en Mandchourie.

Si l'on admet que la Russie continue indéfiniment à envoyer des troupes en Extrême-Orient à raison de 20.000 hommes par mois — chiffre maximum auquel il lui soit possible d'arriver, — elle ne pourrait pas assurer l'entretien de ces 20.000 hommes à leur arrivée sur le théâtre des hostilités.

La campagne de 1900 fournit à cet égard des renseignements intéressants. Les troupes de l'Amour et de la Sibérie recevaient d'Europe la presque totalité de leurs approvisionnements. Les ressources contenues dans les magasins de l'intendance de Kabarovsk, Nikolsk, Port-Arthur et Sirétensk paraissaient à peine suffire à l'entretien des troupes stationnées dans la région, par suite de la mauvaise récolte précédente en Sibérie.

Quand au Japon, on sait l'aroine en Europe et on organise le pressage du foin dans l'Oussouri et le Transbaïkal par l'installation de presses à main et à vapeur.

Dans la guerre présente, on peut admettre que les magasins de l'intendance russe en Extrême-Orient aient été suffisamment bien approvisionnés pour nourrir 100.000 hommes jusqu'au mois de juillet. Ce sont les chiffres que le colonel Gaedke envoyait dernièrement au *Berliner Tageblatt*, mais il est évident que ce sont là des *maximum*.

A partir du mois de juillet, les Russes ne trouveront plus en Mandchourie que du foin. Il est, paraît-il, de bonne qualité. Ils pourront aussi se fournir de bétail dans le pays, mais tout le reste de leur approvisionnement devra, comme en 1900, leur être envoyé de la Russie d'Europe, et ces transports absorberont presque totalement l'activité du Transsibérien.

Le Crime d'Aix-les-Bains

3e audience

Déposition du Chef de la Sûreté

Chambéry, 3 juin. — A l'ouverture de l'audience de ce matin, M. Hamard, chef de la Sûreté, est introduit. Après avoir protesté contre certaines attaques dirigées contre lui et ses collaborateurs, à l'occasion de l'arrestation de Bassot et de la Giriat, attaques sans aucune base sérieuse, dit-il, M. Hamard fait connaître à la suite de quelles circonstances il fut mis sur la piste qui devait amener cette double arrestation.

Cette piste lui fut indiquée par la fille Giriat. Interrogée, Giriat et Bassot ont aussitôt recherchés, trouvés, fiés pendant un certain temps, puis arrêtés.

La Giriat fit des aveux ; quant à Bassot, il s'enferma dans un système de dénégations absolues.

Répondant à une question de Me Bergouhniou, M. Hamard ajoute :

J'affirme avoir fait correctement tout mon devoir et être prêt à faire de la sorte dans toutes les circonstances graves qui pourront se présenter dans la bataille que je livre quotidiennement aux malfiteurs.

Autres dépositions

Viennent ensuite plusieurs inspecteurs de la Sûreté, puis le commissaire central de Lyon, qui donne, sur les accusés, des renseignements de moralité plutôt fâcheux, qu'il devine, surtout en ce qui concerne Bassot.

Il s'explique ensuite sur les recherches qui le mirent sur la trace de Landermann et les circonstances de son arrestation.

Pierrette Renaud dépose

La maîtresse de Bassot, Pierrette Renaud, est à son tour appelée à témoigner. Bassot, dit-elle, n'avait pas de situation, par conséquent pas de ressources, mais il jouait, et si la veine lui était favorable il lui donnait le plus possible. Quand il n'avait pas d'argent, elle lui en prêtait. Elle arriverait en 1903 à Vichy avec une centaine de francs pour toute fortune, et sans ressources pour revenir à Paris. Le 19 septembre ils durent emprunter le nombre nécessaire de sous au voyage.

Le président. — Ne devinez vous pas rentrer quelques jours avant le 19 ?

D. Si monsieur, du 12 au 15.

D. Pourquoi avez-vous attendu le 19 ?

R. (Après quelque hésitation). — J'avais quelque ...

Le président (à Bassot). — Vous avouerez qu'il y a là une étrange coïncidence, car c'est justement entre ces deux dates, du 12 au 15, qu'est envoyé d'Aix, à votre nom, poste restante à Vichy, et sous la signature « Le cuirassier » pseudonyme de Landermann, vous en avez convenu vous-même, la dépêche disant : « Pas lieu hier, partirai après. »

Bassot. — Il y a, en effet, une coïncidence, pas autre chose.

Sur une question, Pierrette Renaud déclare que Bassot ne lui a jamais parlé d'affaire d'Aix et qu'elle n'a pas vu Landermann à Paris.

La sœur d'Eugénie Fougère

A Pierrette Renaud succède la barre Mme Marie Delaye, sœur d'Eugénie Fougère.

C'est au mois de mai, déclare-t-elle en substance, que me malheureuse sœur me parla de la Giriat pour la première fois ; et comme je la questionnais, elle me dit que la Giriat, qu'elle connaissait depuis quelques années, était dans une misère noire, qu'elle était dans intéressante et qu'elle s'était décidée à l'emmener avec elle à Aix, comme dame de compagnie, aux appointements de francs par mois. Pour ma part, quand j'eus l'occasion de voir la Giriat, elle produisit sur moi, à cause de son air hypocrite, de son attitude équivoque, la plus fâcheuse impression.

D. Votre sœur ne vous a-t-elle pas parlé d'un incident qui se serait, en 1902, produit à Vichy ?

R. Oui, elle me raconta que, certain soir, elle avait eu grand'peur en revenant du Casino chez elle, car elle avait été obstinément suivie par deux hommes et une femme qui, très certainement, cherchaient à faire un mauvais coup.

Autres dépositions

Succèdent à Mme Delaye, une dame Capanémont, logeuse à Paris, dépose que la Giriat, retour de Vichy en 1902, lui confia qu'on lui avait, dans cette ville, proposé d'assassiner Eugénie Fougère.

La Giriat. — Ce témoin ment.

Sont entendus ensuite deux garçons du Grand Café à Paris, Bassot fréquentait assidûment cet établissement. Ils affirment que la veille ou l'avant-veille de son arrestation, Bassot y vint à l'heure de l'apéritif, qu'il paya avec un billet de 100 francs, et qu'ils le virent compter ou plier, et mettre dans son portefeuille six ou sept billets de la même valeur.

Le cour entend ensuite plusieurs compagnons de chantier de Robardet et les bijoutiers qui, pour des prix ridicules de 5 à 10 francs par exemple, achetèrent à Robardet, qui se prétendait nom de faux nom, un certain nombre de bijoux ayant appartenu à Eugénie Fougère et qu'il avait trouvés à Neuville. Le président Jarre fait, pour la plus grande joie de l'auditoire, passer à chacun de ces bijoutiers, dont les explications, on le devine, sont des plus embarrassées, un très mauvais quart d'heure.

Un témoin, M. Dol, de Neuville, se voit félicité par le président. Robardet étant venu lui proposer l'achat de deux dormeuses qu'il estima 7.500 francs, et que, grâce au signalement publié, il comprit pour faire parvenir des bijoux volés à Eugénie Fougère, il le fit arrêter.

LE PARLEMENT

SÉNAT

La commission sénatorielle des finances a nommé président, M. Mascuraud ; vice-présidents, MM. Edouard Millaud et Gauthier (de l'Aude) ; secrétaires, MM. Monestier, Poincaré, Boudenoot et Gérard ; rapporteur général, M. Antonin Dubost.

Ont été ensuite nommés rapporteurs spéciaux :

Finances, monnaies et médailles, MM. Boulanger ; affaires étrangères, Edouard Millaud ; protectorats, Gomot ; Légion d'honneur, Gustave Denis ; justice, Maxime Lecomte ; imprimerie nationale, Jenouvrier ; intérêts, Millies-Lacroix ; services pénitentiaires, Boudenoot ; cultes, Savary ; guerre, Richard Waddington ; marine, Cuvinot ; instruction publique, Delorme ; beaux-arts, Dénéréis ; commerce, Gérard.

Postes, Pierre ; colonies, Saint-Germain ; agriculture, Denoix ; travaux publics, Gautier ; conventions et chemins de fer de l'Etat, Gurnac.

La commission a décidé d'entendre mercredi un rapport sur le projet de loi qui, exposera la question des chemins de fer algériens, après quoi, elle convoquera pour le même objet le gouverneur de l'Algérie.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 h. 15, sous la présidence de M. Fallières.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, adopté avec modifications par la Chambre des députés, relatif à la contribution des patentes.

M. Gauthier rapporteur, donne lecture de la nouvelle rédaction proposée par la commission pour la patente des fabricants de sucre.

Cette rédaction consisterait à frapper les fabriques de sucre d'une taxe de 1,70 par 100 kilos ou fraction de 100 kilos, de production journalière. Cette production étant définie par la loi même.

Cette rédaction est acceptée.

M. Gourju dépose et fait lecture d'un amendement ainsi conçu :

« L'avocat inscrit au tableau depuis vingt années sans interruption peut être admis à l'honorariat par délibération du Conseil de l'Ordre. Il cesse d'être assujetti à la patente, mais il ne peut plus, sans perdre le bénéfice de l'honorariat, ni plaider, ni signer des conclusions, ni prendre part aux élections professionnelles ».

M. Payelle, commissaire du gouvernement, fait observer que cette question n'est pas à sa place dans la loi des patentes.

L'amendement n'est pas adopté.

M. Prevet attire l'attention du Sénat sur la patente qui frappe les marchands en gros de vins et liqueurs.

Il demande que la taxe soit moins élevée pour les commissionnaires-détaillants, les pays vignobles que pour les commerçants qui vendent aux consommateurs.

Sur la demande du rapporteur, l'amendement est renvoyé à la Commission.

En conséquence, la discussion de la loi des patentes est interrompue.

Le Sénat aborde l'examen d'une proposition de loi de M. Gourju portant modification de l'article 108 de la loi du 5 avril 1895. Il s'agit de rendre le gouvernement, qui a la haute main sur les polices des villes de Paris et de Lyon, responsable des dommages et dégâts causés en cas de troubles ou d'émeutes.

Actuellement, en effet, cette responsabilité incombe aux communes.

Le commissaire du gouvernement combat cette proposition.

La discussion de l'interpellation de M. Le Provost de Launay sur les Marches de l'armée, est fixée à vendredi.

Prochaine séance mardi.

La séance est levée à 6 h.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Les créanciers de la Caisse des Familles

MM. Cloarec, député du Finistère et Henri Michel, député des Bouches-du-Rhône vont déposer la proposition de loi suivante :

Article unique. — Les créanciers de la Caisse des Familles domiciliés dans le même arrondissement, pourront se réunir afin de constituer un ou plusieurs mandataires. Ils pourront apposer leur signature sur la même feuille de timbre présentée ainsi pour voir du mandat collectif.

Les créanciers ainsi groupés ne seront passibles que d'un droit global de 3 fr. 75 et non d'un droit par tête.

Ce droit de 3 fr. 75 sera perçu pour tous les créanciers du même arrondissement dont les signatures seront apposées sur le même pouvoir collectif.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 25, sous la présidence de M. Henri Brisson, président.

Les sucres en brasserie

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Trannoy sur le projet de loi relatif à l'exonération des sucres employés en brasserie.

Ce projet de loi est ainsi conçu :

Art 1er. — Sont exonérés du droit qui leur est propre les sucres qui, après dénaturation préalable, sont utilisés dans la fabrication des bières.

Un décret déterminera les conditions auxquelles seront subordonnés l'introduction des sucres, leur emploi en brasserie, ainsi que les bases d'imposition des produits régulièrement mis en œuvre et des manquants constatés.

Des décrets rendus après avis du comité consultatif des arts et manufactures détermineront également le mode de dénaturation et le nombre de degrés hectolitres correspondant à cent kilos de sucre.

Art. 2. — Les infractions aux dispositions des décrets qui seront rendus pour l'exécution de la présente loi seront passibles des pénalités fixées par le troisième paragraphe de l'article 16 de la loi du 30 mai 1899.

Ce projet de loi est adopté sans débat.

Les sucres pour le bétail

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Trannoy sur le projet de loi exonérant de l'impôt les sucres employés à l'alimentation du bétail.

Ce projet de loi est ainsi conçu :

Art. 1er. — Sont exempts de tous droits les sucres.

Un témoin, M. Dol, de Neuville, se voit félicité par le président. Robardet étant venu lui proposer l'achat de deux dormeuses qu'il estima 7.500 francs, et que, grâce au signalement publié, il comprit pour faire parvenir des bijoux volés à Eugénie Fougère, il le fit arrêter.

Un décret déterminera les conditions d'application de cette mesure en fixant notamment les formalités à la circulation des produits dénaturés et les justifications à fournir par les destinataires.

Des décrets rendus, après avis du Comité consultatif des Arts et Manufactures, détermineront également les modes de dénaturation qui pourront être employés.

Art. 2. — Les infractions aux dispositions des décrets qui seront rendus pour l'exécution de la présente loi, seront passibles des pénalités fixées par *la loi et 2e paragraphe de l'art. 3 de la loi* du 30 décembre 1872.

Ce projet de loi est adopté sans discussion.

Les interpellations

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Georges Grosjean sur la distribution faite à ses élèves, par l'instituteur public de Mortcau, de l'histoire de M. Millevoye.

M. Georges Grosjean développe son interpellation et parle du livre publié par M. Hervé, ex-professeur d'histoire au Lycée de Caen.

L'extrême-gauche et la gauche, interrompent l'orateur. MM. Constans et Bouveri sont rappelés à l'ordre.

M. Grosjean dit que le livre hait le Français qui ne pense pas comme lui.

M. Millevoye interpelle M. Jaurès, lui reprochant d'applaudir avec les socialistes, alors qu'hier il préconisait la nation armée.

M. Jaurès répond qu'il veut que la nation soit armée, en étendant le désarmement universel.

M. Grosjean, continuant, demande quelle mesure le gouvernement compte prendre pour défendre la patrie contre les instituteurs. (Protestations à gauche.)

RÉPONSE DE M. BUISSON

M. Buisson répond à M. Grosjean. Il montre les conditions du régime actuel, en matière universitaire, établit que certaines citations ont été déformées et que d'autres sont tronquées. Il termine en donnant lecture des déclarations du Congrès de Nîmes sur l'idée de patrie où est bien nettement la distinction entre patriotisme et l'idée militariste. (Applaudissements à gauche).

L'orateur invite la Chambre à ne pas revenir en arrière et de consacrer la législation libérale et républicaine inaugurée sous la République par Jules Ferry. (Vifs applaudissements à gauche).

Attaques des Nationalistes contre les instituteurs

M. Gauthier de Clagny. — La véritable question est de savoir si le directeur de l'instruction publique laissera la parti collectiviste mettre la main sur les instituteurs. (Applaudissements à droite et sur divers bancs).

L'orateur se livre à des violentes attaques contre les instituteurs.

Il demande au gouvernement de désavouer les étapes humanitaires décevantes qui sont irrémissibles, afin que ses subordonnés ne croient pas en les propagent servir le gouvernement. (Applaudissements au centre et à droite).

Ils peuvent en effet le croire en voyant que M. Jaurès est le chef de la majorité (Applaudissements au centre et à droite).

M. Jaurès. — Et vous, vous êtes le chef de l'opposition (Applaudissements à gauche).

M. Gauthier de Clagny. — M. Jaurès exagère. Ses déniaises paroles ont été applaudies par l'extrême-gauche, mais elles ont été à peine reçues comme un jetant un cri d'alarme. (Applaudissement au centre et à droite).

L'orateur demande au ministre de dire nettement son opinion.

M. Chaumié. — D'après l'enquête à laquelle je me suis livré, le livre de M. Hervé n'a été distribué ni aux élèves, ni à l'école de Marteau ni dans aucune autre. (Applaudissements à gauche).

M. Grosjean. — J'ai vu le commandant du libraire.

M. Chaumié. — Vous avez reconnu vous même que le livre n'était pas parvenu aux élèves.

M. Grosjean. — C'est sur l'annonce de mon interpellation que le maître a cru devoir commande de six exemplaires faite antérieurement par l'instituteur.

Plusieurs voix à gauche. — Aux voix.

M. Chaumié tient à répondre à l'interpellation afin qu'on ne puisse pas dire qu'il se dérobe. (Applaudissements à gauche).

Le ministre explique comment on procédé pour l'achat des livres destinés aux élèves.

M. Buisson disait ne changer rien. Le ministère entend ne rien changer, mais certains livres peuvent contenir des allusions contraires à la Constitution, contre les lois et contre la morale. Ils sont interdits par arrêté ministériel et ce n'est pas là une œuvre arbitraire. Le ministère ne fait qu'entériner la décision rendue par le *conseil de l'instruction publique (Très bien).*

L'emploi du livre interdit constitue une contravention punie de sanction disciplinaire.

Si le livre de M. Hervé a pu circuler dans une école, qu'aurait fait le ministre ? Immédiatement il l'aurait *détaché* au Conseil supérieur. (Applaudissements au centre et sur divers bancs). Parce que s'est d'abord un livre de polémique et non un livre d'histoire.

M. Grosjean a abordé une série de citations empruntées à des revues. Il est impossible d'établir une censure préventive employant ces revues d'aller chez les instituteurs. (Très bien à gauche et sur divers bancs). Il fait d'ailleurs des citations incomplètes. Ce qu'a lu M. Grosjean qui ne le condamnerait pas ? (Très bien, très bien sur divers bancs). On a cité une lettre de Jean Macé, ce qu'il regrettait c'est que la guerre ait empêché deux nations de continuer leur œuvre de civilisation. (Très bien à gauche).

Quant aux appels à la désertion et aux désordres, le ministère les réprouve avec la dernière énergie. (Applaudissements).

M. Maurice Colin dit qu'il a horreur de la guerre mais qu'il serait plus déplorable de voir des maîtres se faire dans l'école des propagandistes des doctrines internationales. (Applaudissements au centre et sur divers bancs).

Comme universitaire, il remercie le ministre des paroles éloquentes qu'il a fait entendre. (Applaudissements).

La discussion générale est close.

Les ordres du jour

On passe aux ordres du jour.

Le gouvernement déclare n'accepter que celui de MM. Etienne et Ruau qui approuvent purement et simplement la déclaration du gouvernement.

M. Lasies dit que devant le langage si net du ministre de l'instruction publique, il se rallie à cet ordre du jour.

M. Jaurès votera contre cet ordre du jour. Il reproche au ministre d'avoir provoqué par ses déclarations inutiles la scission qui va se faire dans la section.

Le leader du parti socialiste estime qu'on ne peut juger le livre de M. Hervé et ses tendances par les citations qui en ont été faites. Il est triste de voir avec quelle facilité, les républicains tombent dans les pièges qu'on leur tend sous leurs pas mais on sura bien accumuler les mensonges en n'arrêtera pas le socialisme en marche et l'humanité en mouvement. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

M. Chaumié répond : On lui a demandé ses avis, qu'il en a donné et qu'il en maintient ce qu'il a rédigé derrière une échappatoire. Il avait le droit d'opposer au pays la réponse qui lui était demandée. (Applaudissements).

M. Paul Constans demande la priorité en faveur d'un ordre du jour qu'il a déposé.

Il ne s'étonne pas du langage de M. Chaumié, membre d'un gouvernement qui a pour intérêt de défendre les intérêts de la bourgeoisie moderne.

L'orateur proteste contre la signification que l'on donne à la doctrine internationaliste. Ce n'est que par la transformation économique qu'on fera disparaître le désaccord entre les peuples. Actuellement il y a une guerre permanente dans tous les pays entre les exploiteurs et les exploités. Dans le Nord de la France, à Lille, à Armentières, les travailleurs sont en grève parce qu'ils ne peuvent supporter le contre-coup d'une loi. (Très bien sur divers bancs à gauche).

L'orateur et ses amis ont le droit de revendiquer pour les ouvriers la protection qui qui d'accord avec la vérité et c'est pourquoi ils demandent la priorité pour leur ordre du jour. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

Par 453 voix contre 70 la priorité n'est pas accordé à l'ordre du jour de M. Constans.

Le Président consulte la Chambre sur l'ordre du jour de MM. Etienne et Ruau ainsi conçu :

A la majorité de 488 voix contre 60, l'ordre du jour de MM. Etienne et Ruau est adopté.

Lundi à 2 h., séance publique.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

Les obsèques de Mme Léon Bourgeois

Paris, 3 juin. — Les obsèques de Mme Léon Bourgeois ont eu lieu, ce matin, à Saint-Cloud. L'assistance nombreuse de la Chambre, en n'envoyant pas de lettres de faire part, indiquait, semblait-il, son désir que cette cérémonie fut strictement dans l'intimité ; mais ses amis personnels ou politiques sont venus quand même en grand nombre : ils tenaient à témoigner de leur sympathie toujours fidèle, mais avivée encore par les deux cruels qui ont si douloureusement frappé M. Léon Bourgeois en moins d'un an et demi. Pour se rendre à Saint-Cloud ce matin, les voyageurs d'un train spécial ont remis à mardi prochain le Conseil qu'ils devaient tenir aujourd'hui, selon l'usage.

Un départ de congréganistes mouvementé

Rodez, 2 juin. — Une manifestation s'est produite à la gare de Toulouse-Marcillac à l'occasion du départ des sœurs de Roquefort.

Une soixantaine de personnes étaient des fleurs criaient : Vivent les sœurs ! mais les voyageurs d'un train, en occupant le quai, se mirent aux portières et criaient : Vive Combes ! A bas la calotte ! Quelques ouvriers entonnèrent l'*Internationale*.

Les sœurs partirent ainsi au milieu des huées de la foule.

Le sac d'une église

Toulon, 3 juin. — De graves incidents se sont produites, hier, à la chapelle du faubourg des Maisons-Neuves, à Toulon.

Le curé ayant refusé d'admettre à la première communion des garçons et trois fillettes qui avaient chanté l'*Internationale* dans les rues de Toulon, au cours d'une fête organisée par la fédération des écoles laïques, les parents de ces enfants furieux, qui refusé à attendre une partie de la population.

A neuf heures, l'église a été envahie et saccagée. La foule a brûlé sur la place cinq chaises de saints et, pendant que un bûcher flambait, dansait en rond autour en chantant.

Le curé, le vicaire et le sacristain avaient été fort maltraités s'ils n'étaient parvenus à se cacher à temps.

La gendarmerie et la police ont empêché la foule d'incendier l'église.